



VILLE DE
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts
et de la culture

Genève, le 12 mai 2016

Objet

Comptes 2015 : Compléments à l'audition du 2 mai 2016 – Département de la culture et du sport

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 2 mai courant relative aux comptes 2015 de la Ville de Genève, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Liste des revenus de tiers issus du mécénat et sponsoring (culture uniquement)

Veillez trouver en **Annexe 1** la liste des revenus du MAH issus du mécénat et du sponsoring, avec indication des contreparties. La liste des revenus des autres institutions culturelles suivront en début de semaine prochaine.

2. Amortissement du crédit de rénovation et d'agrandissement du MAH

La Direction du Département des finances et du logement nous a transmis les éléments de réponse suivants, précisant que si la CARTS souhaite obtenir le détail des dépenses amorties, elle peut lui en faire la demande écrite.

Les Genevois-es ont, en date du 28 février 2016, refusé le projet de rénovation et d'agrandissement du MAH, alors que le bouclement des comptes 2015 n'était pas encore finalisé. A ce stade, les études concernant ce projet étaient inscrites à l'actif du bilan pour un total de 6'989'105.25 CHF. Ce vote constitue un événement postérieur à la clôture, en lien avec une situation née avant celle-ci, nécessitant une analyse d'impact sur les comptes en cours de bouclement. De par le résultat du vote, cet actif est, de facto, devenu une non-valeur portée au bilan.

C'est pourquoi, conformément aux normes comptables et aux directives comptables du Service de surveillance des communes (art.4, al.2), nous avons procédé à une dépréciation de cet actif.

Ce choix s'inscrit dans l'application du principe de présentation fidèle et sincère des comptes et respecte le principe de prudence. Par ailleurs, il fait l'objet d'un commentaire spécifique dans l'annexe aux comptes.

Ces crédits d'études n'ont pas fait l'objet d'amortissements antérieurs. Si de nouvelles factures sont reçues en 2016 elles seront amorties directement aux comptes 2016.

3. Festival Voix de fête

Pour l'édition 2015, le Festival Voix de fête a pu se dérouler à la Salle communale de Plainpalais et au Théâtre Pitoëff et ainsi bénéficier de CHF 95'000.- pris sur le budget alloué au Théâtre Pitoëff en sus du montant prévu par la convention tripartite Ville de Genève, Canton de Genève et Ville de Carouge. Pour la Ville de Genève, cette allocation est financièrement neutre.

4. Fêtes de Genève et Scène Ella Fitzgerald (SEF)

La Scène Ella Fitzgerald n'a été ni louée, ni mise à disposition gratuitement aux Fêtes de Genève en 2015. Concernant le partenariat entre la Ville de Genève et les Fêtes de Genève pour la Fête nationale du 1^{er} août, j'invite la commission à se renseigner auprès de Madame la Maire Esther Alder.

5. Fête de la Musique : augmentation des coûts

L'augmentation des coûts de la Fête de la Musique entre 2014 et 2015 est essentiellement due à la valorisation des coûts liés aux factures pro forma des services du LOM, du SEVE, du SEEP et du SIS. L'autre composante de cette augmentation correspond aux auxiliaires qui ont dû être engagé-e-s pour la sécurité, la surveillance et l'aménagement.

6. Interroge

En 2010 déjà, sous l'impulsion des Bibliothèques municipales (BM) et en collaboration avec la Bibliothèque de Genève (BGE), une réflexion a été lancée sur la mise en place d'un service de référence en ligne. La Haute école de gestion a été mandatée afin de réaliser une étude dont le rapport final a permis de préciser le projet en 2011. Dans le cadre du vote du budget 2012, le Conseil municipal a validé le concept en accordant deux postes supplémentaires aux BM. Ainsi, Interroge a pu être lancé publiquement en 2013.

Il s'agit d'un service à la population novateur et exceptionnel, qui est suivi de près sur le plan national et international. Une initiative similaire a été mise en place à Lyon et un projet plus modeste par la Bibliothèque nationale suisse (BNS). Les services de référence en ligne traduisent ainsi la volonté des bibliothèques d'investir Internet et de demeurer dans le circuit de recherche de connaissances des usagères et usagers du 21^{ème} siècle.

Interroge s'inscrit dans la continuité des missions des bibliothèques, notamment les missions de conseil et d'orientation des usager-e-s dans leur recherche d'informations et d'acquisition du savoir. Interroge permet d'accéder à ces prestations à distance, par le biais du web. Mais Interroge vise également, à travers les références citées dans les réponses aux questions, à se rendre dans une bibliothèque afin d'approfondir ses connaissances. Il s'agit donc d'un excellent outil de promotion et de valorisation des collections et du patrimoine de nos bibliothèques.

Le métier de bibliothécaire évolue et je me réjouis qu'aujourd'hui à Genève, les collaborateurs et collaboratrices de nos institutions puissent aider le public à faire le tri entre les très nombreuses sources d'informations, matérielles ou virtuelles, et ainsi accéder à une information pertinente, structurée et de qualité, contrairement à d'autres sites comme Wikipedia ou Google.

Enfin, ce portail s'inscrit dans la politique de développement du numérique et du recours aux nouvelles technologies des bibliothèques de la Ville de Genève. En effet, le recours accru aux nouvelles technologies est en enjeux crucial pour des institutions qui sont au cœur de l'accès à l'information et au savoir.

Vous trouverez ci-dessous les chiffres de l'année 2015.

Année 2015	Q Adulte	Q Ado	Q enfant	Total	Pourcentage
BM	398	26	12	436	35.83
Coordination	413	32	13	458	37.63
BAA / Ariana	38	4	0	42	3.45
BGE-Iconographie	7	0	0	7	0.58
BGE-Musicale	15	4	0	19	1.56
BGE-Publique	84	0	0	84	6.90
BGE-Voltaire	0	0	0	0	0.00
CJB	22	1	1	24	1.97
MEG	17	1	1	19	1.56
MHN	28	1	9	38	3.12
MHS	26	4	4	34	2.79
Partenaires externes :					
Alliance Sud (depuis avril 2014)	8	0	0	8	0.66
CDS	43	4	1	48	3.94
TOTAL	1099	77	41	1217	100.00
Nombre de questions reçues par jour (en moyenne) : 3,3 Nombre de questions traitées par jour travaillé : 4,8					

A la réception de leur réponse, les usagers ont la possibilité de répondre à un sondage.
En 2015:

87,5% pensent avoir reçu une meilleure réponse que s'ils avaient cherché par eux-mêmes,
88% pensent que les informations reçues sont suffisantes,
92 % sont satisfaits de la réponse reçue,
92% ont reçu des informations utiles,
96% jugent le service bon ou excellent,
97,5% pensent utiliser le service à nouveau,
87,3% estiment avoir appris quelque chose grâce à notre service.

Beaucoup de sondages et de remerciements vantent la richesse des réponses, le fait qu'elles soient complètes, la qualité des sources ainsi que la rapidité d'Interroge.

Pour 2016, Interroge a répondu à ce jour à 467 questions. Depuis la création du portail, nos bibliothécaires ont répondu à 3937 questions.

7. Centre d'édition contemporaine (CEC) : diminution de la gratuité

En 2014, le CEC a déménagé de la rue St-Léger 18 à la rue des Rois 15. Le CEC a occupé durant quelques semaines les deux lieux, le temps de réaliser les travaux d'aménagement à la rue des Rois 15, et d'organiser le déménagement des collections de St-Léger à la rue des Rois. En conséquence, pour 2014, la GIM a calculé un montant de 7'710 francs correspondant à l'arcade de la rue St-Léger 18, arcade qui a été libérée au printemps 2014, et un montant de 58'928 francs relatif à la rue des Rois 15, soit au total 66'638 francs.

En 2015, le CEC a bénéficié uniquement des locaux de la rue des Rois 15, soit 58'928 francs.

8. Atelier d'artistes à la ZIC : disparition de la gratuité dans les comptes 2015

Pour la ZIC, il s'agit de l'atelier d'artistes situé dans l'ex-loge d'entrée du site. Cet atelier est mis à disposition du Service culturel (SEC) par la GIM. Cet atelier, soit 45 m2, a été attribué à un artiste à partir du 1er août 2014, pour un montant annuel de 7'548 francs.

Le montant figurait bien au budget 2015. Cette gratuité avait été saisie au budget comme subvention non-monétaire accordée aux institutions sans but lucratif (365), mais la gratuité a été comptabilisée sur les lignes de subventions accordées aux personnes physiques (366). Cette erreur sera corrigée au budget 2017.

9. Fonds généraux

Vous trouverez en **Annexe 2** de la présente l'évolution des fonds généraux ces 10 dernières années.

J'espère que ces éléments compléteront les réponses déjà données oralement lors de l'audition.

Me tenant à la disposition de la commission pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker, Gianni Dose (DIR-DCS), Elvita Alvarez (PRE), Virginie Keller (SEC), Nathalie Böhler (DIR-DFL)

Annexes : mentionnées